



PORT AUTONOME DE KRIBI

PORT AUTHORITY OF KRIBI

LE DIRECTEUR GENERAL

A

TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

N° 0331 - L/23/PAK/DG/DAME – DMA/CMT/CEA₁

OBJET : *Eclaircissements sur certains points du Dossier d'Appel d'Offres*

CONCERNE : *L'Appel d'Offres National Ouvert N° 001/AONO/PAK/CIPM/2023 du 30 janvier 2023 pour les travaux d'aménagement d'une tranche de terrain de vingt (20) hectares dans le domaine portuaire de Kribi.*

Faisant suite aux demandes d'éclaircissements des soumissionnaires enregistrés dans le cadre de l'Appel d'Offres repris en marge, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments de réponse suivants :

N°	QUESTIONS	ELEMENTS DE REPONSE
1	Pour la ligne 303 (Remblais provenant d'emprunts), le Maitre d'Ouvrage doit confirmer la qualité du matériau emprunté en fournissant les détails techniques du matériau.	Les caractéristiques des matériaux de remblai sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières aux articles II.2.2
2	Le Maitre d'Ouvrage doit également confirmer la zone d'emprunt et de décharge des sols. Cela comprend la zone d'emprunt pour le remblayage, la zone de décharge pour les sols et matériaux excavés du site du projet et la distance maximale entre la zone d'emprunt et la zone de déblaiement et le site du projet.	La zone d'emprunt et de décharge sera précisée à l'adjudicataire du marché en phase d'exécution.
3	Le Maitre d'Ouvrage doit fournir l'APS et l'APD utilisés pour le projet afin de fournir plus d'informations sur les lignes 401, 402 et 403 du CBPU	Les études APS et APD sont disponibles dans les services du Maitre d'Ouvrage sur demande. En outre, ces études seront



	<p>i. Pour les lignes 401 et 402, une clarification est nécessaire sur la spécification du type de matériau à utiliser et ses caractéristiques, par exemple le grade de béton B25, l'épaisseur du béton, le diamètre de l'armature, etc ;</p> <p>ii. Pour la ligne 403, une clarification est nécessaire sur les exigences de plantation telles que le type de gazon et les exigences spécifiques de plantation.</p>	<p>présentées lors de la conférence préparatoire qui se tiendra.</p> <p>Toutefois, le matériau à mettre en œuvre dans le cadre des prix 401 et 402 est le béton armé dosé à 350 Kg/m³ pour les caniveaux de 100*100 cm incluant les fouilles et pour les dalles de passage.</p> <p>Le type de gazon quant à lui est le paspalum</p>
4	Veuillez préciser si le Maître d'Ouvrage fournira un site pour la construction de la base de chantier ou si la base de chantier doit être construite sur le site du projet.	La base de chantier sera construite sur le site du projet.
5	Pour la ligne 202, le prix unitaire peut-il être modifié de par mètre carré à par arbre ?	Le prix unitaire du poste de travail 202 est maintenu au mètre carré
6	Pour les coordonnées fournies du site du projet, veuillez préciser le système de coordonnées utilisé pour ce projet	Le système de coordonnées utilisé pour ce projet est le système UTM
7	En cas de groupement chaque entreprise devra t'elle présenter sa caution de soumission ou c'est seulement l'entreprise mandataire qui devra le faire ?	Suivant les dispositions du Règlement Général de 'Appel d'Offres en son article 18.3, le mandataire devra présenter une caution de soumission mentionnant les différentes entreprises du groupement.

Par ailleurs, afin de permettre à tous les soumissionnaires de disposer de tous les outils nécessaires pour formuler leurs offres, le Directeur Général du Port Autonome de Kribi informe toutes les parties intéressées **qu'une seconde visite de site se déroulera le lundi 20 mars 2023 dès 09 heures.**

La conférence préparatoire à l'établissement des offres prévue à l'article 20.1 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) se tiendra également **le lundi 20 mars 2023 dès 14 heures dans la salle de réunion du Port Autonome de Kribi, bâtiment R+2.**

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM/PAK
- CHRONO



Kribi, le

20 MARS 2023

Patrice Melom